



COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)

QUESTIONNAIRE POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES JUDICIAIRES 2011

Pays : Espagne

Correspondant national

Nom Prénom : **GUTIERREZ DEL ALAMO OMS Cristina**

Profession :

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **crisrina.gutierrez@mjusticia.es**

N° Téléphone :

Nom Prénom : **DARIAS Almudena**

Profession : **Assistant Deputy Director**

Organisation : **Ministry of Justice**

E-mail : **almudena.darias@mjusticia.es**

N° Téléphone : **+34 91 390 4448**

1. Données démographiques et économiques

1. 1. Généralités

1. 1. 1. Habitants et informations économiques

1) Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier 2011)

45 989 016

2) Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, les dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €) - (Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP)

	Montant
Niveau national	477 773 000 000
Niveau territorial / entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	NA

3) PIB par habitant (en €)

23 100

4) Salaire moyen brut annuel (en €)

30 819

5) Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1 janvier 2011

A.1

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 1 à 4 et, le cas échéant, tout commentaire relatif à l'interprétation des données fournies:

Q1 Source Eurostat. Population on 1 January 2011 (by age and sex).

Q2 Source Eurostat. Government Finance Statistics, Consolidated General Government.

Expenditure at state level includes central, state and local governments and social security funds.

Source OECD. General government expenditure by function. 2009 figures for expenditure of the general government sector and its subsectors:

- General government: 482650000000
- Central government: 210126000000
- Autonomous regions: 182442000000.
- Local administrations: 75428000000
- Social security: 149797000000

Q3 Source Eurostat. GDP in current prices.

Q4 Source National Institute of Statistics. Annual labour cost survey 2010 (2008 data: 29610).

1. 2. Données budgétaires relatives au système judiciaire

1. 2. 1. Budgets (tribunaux, ministère public, aide judiciaire, frais)

6) Budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux,

en €(si possible sans le budget du ministère public et de l'aide judiciaire) :

TOTAL du budget public annuel approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	4 202 016 219
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1 329 868 250
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (équipements, investissements, maintenance)	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	158 163 660
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.), sans l'aide judiciaire. NB: ne concerne pas les taxes et frais à payer par les parties.		NA
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)		NA
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)		NA
6. Budget public annuel alloué à la formation		NA
7. Autres (Veuillez préciser)		NA

7) Dans le cas où vous ne pouvez pas distinguer le budget du ministère public et de l'aide judiciaire du budget alloué à l'ensemble des tribunaux, veuillez l'indiquer clairement. Si "autres", veuillez le préciser :

There are not separate budgets for legal aid and public prosecution services as they are included in the budget allocated to courts and public prosecution both at national level (budget of the Ministry of Justice) and at the level of Autonomous Regions.

However, since 2010 the Public Prosecutor's Office has a single budgetary line allocated to staff costs, current expenses and current transfers to families and non-profit organizations (total amount=220025).

In Q. 7 of the questionnaire, is explained that since 2010 the Public Prosecution Office (not service) has a single budgetary line allocated to staff costs, current expenses and current transfers to families and non-profit organizations. This line is part of the national budget allocated to courts and public prosecution, is not possible to talk about an autonomous budget for public prosecution services in Spain. And not possible to separate the budget allocated to courts and to public prosecution.

(cf CN 03/07)

8) Existe-t-il une règle générale selon laquelle une personne doit payer une taxe ou des frais pour intenter une procédure devant une juridiction de droit commun :

en matière pénale ?

en matière autre que pénale ?

Si oui, existe-t-il des exceptions à la règle de payer une taxe ou des frais ? Veuillez préciser ces exceptions:

According to Law 53/2002, of 30 December, on Fiscal, Administrative and Social Measures (art. 35), parties have to pay a fee for the exercise of jurisdictional authority in civil and contentious-administrative matters. The law provides objective exemptions (regarding succession, family and civil status) and subjective exemptions (natural persons, legal entities total or partially exempted from corporation tax).

9) Montant annuel des taxes ou frais judiciaires perçus par l'Etat (en €)

173 486 000

10) Budget public annuel approuvé et alloué à l'ensemble du système de justice, en €(ce budget n'inclut pas seulement le budget approuvé pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux comme défini à la question 6, mais aussi le système pénitentiaire, la protection judiciaire de la jeunesse, le fonctionnement du ministère de la Justice, etc.)

 NA

4 632 278 011

11) Veuillez préciser les éléments composant le budget de l'ensemble du système de justice.

Si "autre", veuillez préciser dans la case "commentaire" ci-dessous.

Système des juridictions	Oui
Aide judiciaire	Oui
Ministère public	Oui
Système pénitentiaire	Non
Service de probation	Oui
Conseil de la justice	Oui
Protection judiciaire de la jeunesse	Non
Fonctionnement du ministère de la justice	Oui
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	Non
Autres	Non

Commentaire :

12) Budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire, en €- Si une ou plusieurs données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total du budget public annuel approuvé et alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	12.1 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière pénale	12.2 Budget public annuel alloué à l'aide judiciaire en matière autre que pénale
Montant (en €)	237898199	NA	NA

13) Budget public annuel approuvé et alloué au Ministère public (en €). Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

NA

Commentaire :

14) Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles) :

	des tribunaux	des tribunaux	Budget entre les tribunaux	Budget au niveau national

Ministère de la justice	Oui	Non	Oui	Non
Autre ministère	Non	Non	Non	Non
Parlement	Non	Oui	Non	Oui
Cour Suprême	Non	Non	Non	Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	Non	Non	Non	Non
Tribunaux	Non	Non	Non	Non
Organisme d'inspection	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

15) Si autre ministère et/ou organisme d'inspection et/ou autre, veuillez préciser (au regard de la question 14) :

The identification of the bodies involved in the budgetary process needs a brief description of the territorial organisation of the Spain. Spain has a decentralized administrative structure divided into Autonomous Regions with wide legislative and executive powers, their own legislative assemblies and governing councils. The distribution of powers may be different among the regions, as laid out in their Statutes of Autonomy.

The State is gradually transferring competences in the field of the administration of justice with the appropriate financial means to the Autonomous Regions, except for matters related to national corps (judges, prosecutors and secretarios judiciales/judicial clerks). The State still holds powers in matters of justice in the Autonomous Regions where competences have not been transferred. Consequently, the budget allocated to courts within the scope of the Ministry of Justice is prepared by the Ministry itself, adopted by the Parliament, managed by the Ministry and lastly evaluated by the Parliament. In the Autonomous Regions holding powers in matters of justice, the role of the Ministry of Justice and the Parliament are played by the regional ministries and assemblies respectively.

A.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système budgétaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**
- **si possible un organigramme avec une description des compétences des différentes instances responsables des procédures budgétaires**

As regards Q6, the total amount equals the sum of the following items:

- Ministry of Justice's budget: 1769985670
- General Council for the Judiciary's budget: 78110790
- Autonomous Regions' budgets: 2353919759

The amounts indicated under categories 1-6 can only be specified for the Ministry of Justice's budget:

1. Gross salaries: 1329868250
2. Computerisation: 158163660
4. Court buildings: 54461090
5. Investments in new court buildings 48928090
6. Training and education: 7707000
7. Other (current transfers to local administrations, families and non-profit organizations; capital transfers to Autonomous Regions; financial expenses, legal aid expenses, etc.): 170857480

With reference to Q11, refugees and asylum' services and the prison system depend on the Ministry of Interior and the judicial protection of juveniles has been transferred to the Autonomous Regions.

Q6 : As we explained in Q15, Spain has got a decentralized administrative structure, which means that the annual approved budget allocated to the courts includes both the budget at national level and at the level of the Autonomous Regions holding powers in matters of justice. The amount indicated in Q6#2#1 (4202016219) equals the sum of the following items:

- General Council of the Judiciary (78110790):
 - o Governing of the Judiciary: 42615200
 - o Recruitment and training of judges: 25160330

- o Judicial documentation and publications: 10335260
- Ministry of Justice (1769985670):
- o Management and justice services: 65481560
- o Courts and Public Prosecution: 1611465150
- o Public Registers: 45329990
- o Training of justice services' staff: 18408970
- o Information and communication technologies: 29300000
- Autonomous Regions: 2353919759

As for Q6#2#2 and Q6#2#3, we had no information about these categories at the level of the Autonomous Regions. For this reason, we answered NA and we specified at the end of the chapter the data required within the scope of the Ministry of Justice:

- Gross salaries (1329868250):
- o Management and justice services: 30728810
- o Courts and Public Prosecution: 1273572000
- o Public Registers: 15203160
- o Training of justice services' staff: 10364280
- Computerisation (158163660):
- o Management and justice services: 3968770
- o Courts and Public Prosecution: 98375410
- o Public Registers: 26353040
- o Training of justice services' staff: 466440
- o Information and communication technologies: 29000000

Question 6#2#3 : On September 2009, the Spanish Government approved the Strategic Plan for Modernising the Justice System 2009-2012, which aim is to achieve a flexible, efficient system that is comparable with the most advanced public services, a very important part of the Plan is the Technologically Advance Justice System. In 2010 the Ministry of Justice 's budget allocated for computerisation was 158 163 660, and in 2008 the Ministry of Justice and General Council of the Judiciary 's budget allocated for the same item was 5953049. The investment of the Spanish Government for modernising the justice system since 2009 justifies the evolution between 2008 and 2010 of the budget allocated to computerisation within the total annual public allocated to the functioning of all courts.

Veillez indiquer les sources des réponses aux questions 6, 9, 10, 11, 12 et 13.

Q6, Q10: Ministry of the Economy and Finance, Directorate General for Financial Coordination with Autonomous Regions and Local Entities. Ministry of Justice, General Directorate for Relations with the Justice Administration (also for Q 11-13).

Q9: Ministry of Economy and Finance.

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2. 1. Aide judiciaire

2. 1. 1. Principes

16) L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Représentation devant les tribunaux	Oui	Oui
Conseil juridique	Oui	Oui

17) L'aide judiciaire prévoit-elle la couverture ou l'exonération des frais de justice?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

In accordance with article 6 of the Act on Legal Aid, the substantive content of the benefit of legal aid encompasses the exemption from payment of the necessary deposits to lodge appeals.

18) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

Free legal aid covers all stages of legal proceedings, including the lodging of appeals and enforcement, but it may not be applied to different proceedings.

19) L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ? Si oui, veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	Oui	Oui

Commentaire :

People granted legal aid do not have to pay the following costs:

- Costs of publishing announcements in official journals
- Experts' fees
- Issuance fees

In addition, and solely for cross-border disputes, following the reform of the Legal Aid Act by Law 16/2005 of 18 July 2005 to adapt it to Directive 2002/8/EC, recipients of legal aid do not have to pay the following costs:

- Interpretation services
- Translation of documents
- Travel expenses if the applicant has to appear in person.

20) Nombre d'affaires portées devant les tribunaux et ayant bénéficié de l'aide judiciaire. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous, le cas échéant. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[Cette question porte sur le nombre annuel de décisions octroyant l'aide judiciaire aux justiciables qui ont saisi un tribunal. Elle ne concerne pas le conseil juridique fourni pour des affaires qui ne sont pas portées devant un tribunal.]

	Nombre
Total	NA
en matière pénale	NA
en matière autre que pénale	NA

Commentaire :

In 2010, there were 835190 legal aid applications, of which 633604 were granted legal aid.

21) En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat ? Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Personnes mises en cause	Oui
Victimes	Oui

Commentaire :

In criminal matters, in addition to the rules established in the Legal Aid Act, the guarantees foreseen in the Criminal Procedure Act shall apply in order to ensure, in all cases, the right to defence from the very moment of detention.

Moreover, persons declared victims of terrorism who provide evidence of financial eligibility are entitled to free representation and defence by a solicitor and a barrister-at-law in all the administrative processes and proceedings that directly or indirectly arise from the situation caused by that condition. Such benefit shall also apply to the heirs in the case of death of the victim.

In all cases, all victims of terrorist violence who apply shall immediately be provided free specialised legal defence, notwithstanding the fact that, should they subsequently not be recognised the benefit of legal aid, they must pay the solicitor and barrister-at-law the fees accrued for their intervention, as appropriate.

On another point, with the entry into force of the Organic Act of Protection Measures against Gender Violence, women who are victims of gender-based violence are granted full legal aid immediately, not only in all legal proceedings but also in administrative proceedings (police inquiries are therefore included) based on gender-based violence, until any judgment is passed, without being required to apply for legal aid beforehand.

This means that the incidence of legal aid shall never hinder the right to defense and to effective judicial protection, which shall be offered to the victim irrespective of whether the application for legal aid has been filed, this nevertheless on the understanding that such legal aid shall be given only where the party concerned can demonstrate, 'a posteriori' or during the course of the legal proceedings, that the circumstances actually exist for the right to have legal aid granted, as required by the general rules embodied in the Act on Legal Aid and accompanying Regulations, amended to this effect by the Sixth Final Provision of the Organic Act of Protection Measures against Gender Violence.

22) Si oui, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

- Oui
 Non

23) Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire ? Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous les informations utiles à l'interprétation des données fournies. Si un tel système existe, mais que les données ne sont pas disponibles, veuillez indiquer NA. Si un tel système n'existe pas, veuillez indiquer NAP.

	montant du revenu (si possible pour une personne) en €	valeur des biens (patrimoine) en €
en matière pénale	14910,28	NA
en matière autre que pénale ?	14910,28	NA

Commentaire :

Lack of financial means is said to exist where the individual can demonstrate that his resources and income, calculated annually based on all concepts and per family unit, do not exceed double the Public Index of Multiple Purpose Income (IPREM), in effect at the time of the application (the IPREM for 2010 is 7455,14).

For cross-border disputes, even if the individual earns more than the indicated amount, he may be eligible for legal aid if he is unable to meet the costs of the proceeding owing to the differences between the cost of living in his Member State of residence and Spain.

There are exceptions for natural persons based on disabilities and/or other family circumstances that allow the aforementioned income limits to be exceeded.

For legal persons to obtain the right to this assistance, their taxable amount for Corporate Tax must be lower than the amount which is equivalent to three times the annual calculation for the Public Index of Multiple Purpose Income (IPREM).

In any case, other external signs that demonstrate the real financial capacity of the applicant shall be taken into account.

24) En matière autre que pénale, est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou en raison de l'absence d'un éventuel succès) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

If the Bar Association considers that the applicant does not fulfill the basic requirements, or that the main claim the application contains is manifestly unsustainable or groundless, it shall notify the applicant within the term of five days that it has not performed the provisional appointment of a solicitor and it shall convey the application to the Legal Aid Commission. The relevant dossier and provisional appointments made shall be notified to the Legal Aid Commission within the term of three days, for it to verify and resolve upon. If the Bar Association does not hand down any resolution at all within the term of fifteen days, the applicant may repeat the application before the Legal Aid Commission, which shall immediately obtain the dossier from the Law Society and order, at the same time, the provisional appointment of a solicitor and barrister-at-law.

25) La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

- le tribunal ?
 une instance extérieure au tribunal ?
 une instance mixte (tribunal/organe externe)?

26) Existe-t-il un système privé d'assurance protection juridique permettant aux personnes physiques (cela ne concerne pas les entreprises ou autres personnes morales) de financer une action en justice ?

- Oui
 Non

Le cas échéant, veuillez donner des indications sur le développement actuel de ce type d'assurance dans votre pays; s'agit-il d'un phénomène grandissant ?

27) La décision judiciaire peut-elle porter sur la manière dont les frais de justice payés par les parties au cours de la procédure seront partagés:

en matière pénale ?	Yes
en matière autre que pénale ?	Yes

B.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'aide judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Regarding Q22, the solicitor and, where necessary, a barrister-at-law, are appointed by the Bar Association on the basis of a rota. In any case, an officially appointed solicitor can act with a freely chosen barrister-at-law, or vice-versa, except when the freely chosen professional issues renounces in writing to his fees or charges before the holder of the benefit of legal aid and before the Association where he is registered.

As for Q23, where the resources exceed double the IPREM, but they do not exceed four times the IPREM, and the Legal Aid Commission resolves to exceptionally grant the right to legal aid, based on the circumstances of the applicant's family, number of children or family members under their charge, state of health, disability, financial obligations, costs arising from the initiation of the proceedings or other circumstances and, in any case, where the applicant holds the status of ascendant relative of a special category large family.

In relation to Q25, a Legal Aid Commission shall be set up in each provincial capital, in the cities of Ceuta and Melilla and on each island where there are one or more judicial districts, as the body responsible, within the relevant area, for recognition of the benefit regulated by this Act. However, the competent body of the Autonomous Region may determine assign to the Commission a different area. Likewise, with regard to the Courts of Law with nationwide competence, a Central Legal Aid Commission reporting to the General State Administration shall be set up in Madrid.

Chapter 3, 3.2; It is said that in 2010 only 8 member states have allowed a free access to all courts, one of them Spain, related to compare the legal aid budgets of these states with the legal aid budget of others. Just to clarify that the Spanish Legal Aid Act establish, as it is said at Q.16, 17 and 18, that legal aid covers criminal cases and other than criminal, covers all the stages of legal proceedings, and covers the exemption of court fees in accordance with the law. On the other hand, by the Act 53/2002, it is ruled the court taxes to access to justice in civil and administrative matters. Since 1st of April of 2003, court taxes are compulsory for civil and administrative matters, with the exceptions provided in the law. There is not for instance a free access to all courts in Spain since 2003. See Q. 9.

(Cf CN 03/07)

Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions 20 et 23:

CGAE: General Council of Bar Associations

2. 2. Usagers des tribunaux et victimes

2. 2. 1. Droit des usagers et victimes

28) Existe-t-il des sites/portails Internet officiels (ex: ministère de la Justice, etc.) à partir desquels le public a accès gratuitement :

Les sites internet mentionnés pourraient figurer notamment sur le site internet de la CEPEJ. Veuillez préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous quels documents et informations sont inclus aux adresses concernant "autres documents" :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> aux textes juridiques (codes, lois, règlements, etc.) ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.boe.es, www.justicia.es, www.cgae.es, www.fiscal.es |
| <input type="checkbox"/> à la jurisprudence des hautes juridictions ? adresse Internet: | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.poderjudicial.es, www.tribunalconstitucional.es |
| <input type="checkbox"/> à d'autres documents (par exemple le téléchargement de formulaires, l'enregistrement en ligne) ? | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | www.justicia.es, www.poderjudicial.es, www.cgae.es |

Commentaire :

The Ministry of Justice's website leads to the Department's Virtual Head Office, a secure site to carry out electronic procedures via electronic ID, electronic signature or agreed passwords. The most used formalities are the ones related to family matters (marriage, birth and death certificates). Moreover, the Virtual Head Office gives access to the Electronic Register, which allows citizens to submit forms for certain administrative procedures via electronic signature and to check the status of the application. The General Council of the Judiciary's website provides citizens an online form to submit a claim, make a complaint or a suggestion concerning the running of justice administration. Finally, the General Council of Bar Associations' website allows any citizen to access an application which calculates moratory interests or compensations. Besides, it is linked to an information portal (www.ventanillaunicaabogados.org) accessible with an electronic ID and a digital certificate. Lawyers and citizens find information about the functioning of the Bars (check annual reports or code of ethics, boards calendar) or carry out procedures such as applying for a discharge from a Bar or making a claim. It is also aimed at bar associates and clients who wish to make a claim or complaint against a lawyer or another bar associate.

29) Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de la procédure judiciaire?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

30) Existe-t-il un système d'information spécifique, public et gratuit, pour informer et aider les victimes d'infractions?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

The regional Justice Departments run the Offices for Attention to Victims, which provide information, integrated social assistance and free legal counsel mainly to victims of violent crimes and crimes against sexual freedom.

31) Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires. Si "autres personnes vulnérables" et/ou "autres modalités particulières", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Cette question ne concerne pas la phase d'investigation par la police et elle ne concerne pas l'indemnisation des victimes d'infractions traitée aux questions 32 à 34.]

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les audiences	Autres
Victimes de viol	Oui	Oui	Oui
Victimes du terrorisme	Oui	Oui	Oui
Enfants (témoins ou victimes)	Oui	Oui	Oui
Victimes de violence domestique	Oui	Oui	Oui
Minorités ethniques	Non	Non	Non
Personnes handicapées	Non	Oui	Non
Délinquants mineurs	Non	Oui	Oui
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains)	Non	Non	Non

Commentaire :

Other special arrangements refer to procedural rights.

32) Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'indemnisation des victimes d'infractions ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quels types d'infractions

Intentional violent crimes and sexual offences in general and some offences as gender violence and terrorism in particular.

33) Si oui, cette procédure d'indemnisation consiste-t-elle en:

- un dispositif public ?
 des dommages et intérêts à payer par la personne responsable (par décision du tribunal) ?
 un dispositif privé ?

34) Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts prononcés par les juridictions pour les victimes ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable :

35) Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance) ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Pursuant to article 10 of the Organic Statute of the Public Prosecution Service (Act 50/1981 of 30 December), it falls to the Public Prosecution Service to see to victim protection during legal process by promoting the mechanisms set in place for the receipt of effective victim aid and assistance.

Especially, public prosecutors must inform the victims of their rights, means of assistance, the course of proceedings and the final decision according to Instruction 8/2005 of the Public Prosecution Office.

Besides, article 109 of the Criminal Code provides that the victim may opt to sue for civil liability before the Civil Jurisdiction. This option stems from one of the main characteristics of the Spanish criminal system: any offence entails both criminal and civil responsibility. Regardless whether the victim decides or not to become a formal party represented by a lawyer, the Public Prosecutor will proceed with civil action on his behalf. The only exception is when the victim expressly renounces to civil compensation.

36) Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une affaire?

Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de la possibilité pour un procureur "de classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal".

- Oui
 Non
 NAP (le procureur ne peut pas décider de classer une affaire de son propre chef. Une décision judiciaire est nécessaire)

Le cas échéant, veuillez préciser :

Only the investigating judge can decide to discontinue a case as he is in charge of criminal investigations. Should the judge decide to file a case, the victim has the right to appeal before a higher court under article 110 of the Criminal Procedural Law. If the prosecutor decides not to bring charges, the victim can exercise criminal actions and ask the judge to continue the case.

Where the public prosecutor has investigating powers to conduct investigations prior to judicial proceedings, he can decide to file the investigations. In that case, the victim has the right to reiterate his complaint before the investigating judge in accordance with article 110 of the aforementioned Law.

2. 2. 2. Confiance des citoyens dans leur justice

37) Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

- durée excessive de la procédure ?
 non exécution des décisions de justice?
 arrestation injustifiée ?
 condamnation injustifiée ?

Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation, le nombre d'affaires, le résultat des procédures et le dispositif actuel permettant de calculer le montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

The Spanish Constitution enshrines the private parties' right to compensation for damages caused by judicial error as well as those arising from irregularities in the administration of justice (articles 106.2 and 121). Under no circumstances will compensation be awarded when the judicial error or the irregular functioning of the Justice Administration were caused by wilful or unlawful conduct by the affected party. To demand compensation from the Ministry of Justice, the interested party has to submit a financial liability claim. Compensable damages are those caused to any goods or rights, except in cases of force majeure provided by the Organic Act 6/1985 of 1 July, on the Judiciary. Moreover, damages have to meet two requirements: firstly, they must be real, economically calculable and separate for a person or a group of people; secondly, there must be a direct, immediate and exclusive causal relationship between the action of the judicial body and the damage claimed. When claiming damages for judicial error, a judicial decision is first required that expressly recognises it. In any case, the right to claim compensation expires in one year from the moment the event that gave rise to the compensation occurred or the damaging effect was apparent.

In 2010, there were 212 cases of irregular functioning of the Justice Administration and the amount paid by the Ministry of Justice was 4835901 euro. In case of wrongful arrest, the amount of the compensation depends on the time of deprivation of freedom and the personal and family consequences that have arisen.

38) Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes auprès des professionnels de la justice et des usagers des tribunaux pour mesurer leur confiance dans la justice et leur degré de satisfaction par rapport au service rendu ? (plusieurs options possibles)

- enquêtes (de satisfaction) auprès des juges
- enquêtes (de satisfaction) auprès du personnel des tribunaux
- enquêtes (de satisfaction) auprès des procureurs
- enquêtes (de satisfaction) auprès des avocats
- enquêtes (de satisfaction) auprès des parties
- enquêtes (de satisfaction) auprès d'autres usagers des tribunaux (par exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants des agences gouvernementales)
- Enquêtes (de satisfaction) auprès des victimes

Si possible, veuillez préciser leurs titres, objets et sites internet où elles peuvent être consultées :

The Sociological Studies Department of the General Council of the Judiciary elaborates quality surveys aimed at judges, barristers and court users to ascertain assessment of judicial activity and its evolution over time. The General Council of Bar Association also elaborates surveys aimed at lawyers and people granted legal aid. They are available on their websites (see the answer to Q28).

39) Si possible, veuillez préciser :

	Enquêtes systématiques (par exemple annuelles)	Enquêtes occasionnelles
Enquêtes au niveau national	Oui	Oui
Enquêtes au niveau des tribunaux	Oui	Non

40) Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)?

- Oui
- Non

41) Veuillez préciser l'autorité compétente pour traiter de telles plaintes et informer si l'autorité doit ou ne doit pas respecter un délai pour répondre et/ou un délai pour traiter la plainte (plusieurs réponses possibles). Veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Délai pour répondre (par exemple pour accuser réception de la plainte, pour informer des suites qui lui seront données, etc.)	Délai pour traiter la plainte	Pas de délais
Tribunal concerné	Oui	Oui	Non
Instance supérieure	Oui	Oui	Non
Ministère de la Justice	Non	Oui	Non
Conseil supérieur de la magistrature	Oui	Oui	Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	Non	Non	Non

Commentaire :

Regarding complaints about the functioning of the courts, the General Council of the Judiciary acknowledges receipt in 48 hours and responds within a month. Those involving a disciplinary responsibility are recorded by the Inspection Service, that submits the corresponding proposals to the Disciplinary Committee so that it may open, where applicable, disciplinary proceedings and apply the relevant penalty to the judge or magistrate who has been liable for conduct subject to a punishment during the responsible exercise of his/her activity.

The Judicial Statistics Department of the Council elaborates an annual report ("Justice point by point"), which shows the state of Justice Administration giving information about key issues such as complaints (number of complaints, reasons, departments for which they are made). Annual information about complaints related to the Charter of Rights of Citizens before Justice is also available on the Council's website.

In relation to complaints about the Ministry of Justice's administrative units, upon receipt of the complaint by the respective department, the citizen will be informed within a period of twenty days of the actions carried out and the relevant measures taken. If the interested party does not receive any response, he may inquire at the General Inspection Service.

3. Organisation des tribunaux

3. 1. Fonctionnement

3. 1. 1. Tribunaux

42) Nombre de tribunaux considérés comme entités juridiques (structures administratives) et implantations géographiques. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre total
42.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance (entités juridiques)	2 243
42.2 Tribunaux spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)	1 433
42.3 Tous les tribunaux (implantations géographiques) (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours suprêmes)	749

43) Nombre (entités juridiques) de tribunaux spécialisés (ou ordre judiciaire spécifique) de 1ère instance. Si "autres tribunaux spécialisés de 1ère instance", veuillez donner des précisions dans la boîte "commentaire" ci-dessous. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Total (il doit correspondre au nombre indiqué à la question 42.2)	1 433
Tribunaux commerciaux	65
Tribunaux du travail	342
Tribunaux des affaires familiales	103
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)	NAP
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales	17
Tribunaux administratifs	241
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale	NAP
Tribunaux militaires	NAP
Autres tribunaux spécialisés de 1ère instance	665

Commentaire :

348 Penal Courts

17 Penal Courts specialised in violence against women

106 Violence against Women Courts
 82 Juvenile Courts
 1 Juvenile Enforcement Court
 50 Prison Courts
 17 Capacity Court
 28 Civil Register Courts
 8 Decanatos Exclusivos
 4 Labour Enforcement Courts
 3 Mortgage Courts
 1 Arbitration Court

44) Une réforme dans la structure des tribunaux est-elle envisagée (par exemple une diminution du nombre de tribunaux (implantations géographiques) ou une réforme de la compétence des tribunaux) ?

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

The deployment in the entire country of the Judicial Office, the new model for organising courts of law, and the creation of the Instance Courts (Tribunales de Instancia), a new model of collegial courts aimed at replacing local courts belonging to the same judicial district.

45) Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour les affaires suivantes. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre de tribunaux
le recouvrement d'une petite créance.	1450
le licenciement	342
le vol avec violence	1561

Veuillez préciser la définition d'une petite créance et indiquer le montant financier en dessous duquel une créance est considérée comme telle :

Oral trials: claims up to 6000 euro

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 42, 43 et 45 :

Q42, Q43 Ministry of Justice, General Directorate of Relations with Justice Administration

Q45 General Council of the Judiciary

3. 1. 2. Juges et personnels non-juges

46) Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre 2010)

(veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données ci-dessus.

[Veillez vous assurer que les procureurs et leurs personnels sont exclus des réponses suivantes (ils sont concernés par les questions 55-60). Si la distinction entre personnels attachés aux juges et personnels attachés aux procureurs n'est pas possible, merci de l'indiquer clairement.]

Veillez indiquer le nombre de postes effectivement pourvus à la date de référence et non pas les effectifs budgétaires théoriques.]

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	4689	2422	2267
1. Nombre de juges professionnels de première instance	3209	1402	1807
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	1401	950	451
3. Nombre de juges professionnels dans les cours suprêmes	79	70	9

Commentaire :

The figures presented refer to the number of professional judges on active service on 1 January 2011, except for those who were on leave. On another point, differences in vertical consistency are due to territorial judges. That is to say, there are 31 territorial judges (23 males and 8 females) who cannot be counted in any instance: they are attached to second instance courts but most of them practice in first instance courts. For this reason, they are included in the total number of professional judges.

Differences in vertical consistency are due to the territorial judges, who depend on second instance courts but usually practice in first instance courts. That's why they were included in the total number of professional judges. Alternatively, we may count them among the number of second instance professional judges and the sum would be as follows: 4689 (total number) = 3209 (first instance) + 1401 (second instance) + 79 (supreme courts).

2422 (total number) = 1402 (first instance) + 950 (second instance) + 70 (supreme courts).

2267 (total number) = 1807 (first instance) + 451 (second instance) + 9 (supreme courts)

47) Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 + 3)	NA	NA	NA
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de première instance	NA	NA	NA
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel (2ème instance)	121	106	15
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	6	6	NA

48) Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tel (si possible au 31 décembre 2010). Si nécessaire, veuillez indiquer dans la boîte

"commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation de la réponse à la question 48.

Donnée brute	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	1 357
Si possible, donnée en équivalent temps plein		NA

Commentaire :

The number of professional judges who were on active service at the date of reference is not available.

49) Nombres de juges non professionnels, non rémunérés, percevant, le cas échéant, un simple défraiement (si possible au 31 décembre 2010) (y compris les "lay judges" et juges consulaires ; les arbitres et les jurés sont exclus de cette donnée).

Donnée brute	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	7 682
--------------	---	-------

50) Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

- Oui
 Non

Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s) ?

Article 125 of the Spanish Constitution introduced the jury system in Spain. According to article 1 of Organic Law 5/1995, of 22 may, jury tries the following offences:

- Against the person
- Committed by public officials in the exercise of their duties
- Against liberty and security
- Arson

51) Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence :

2 828

52) Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre 2010) (cette donnée ne devrait pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement occupés). Si « autres personnels non juges », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux (1 + 2 + 3 + 4 + 5)		NA
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	4456
2. Personnels non juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, tenue des procès verbaux, aide à la préparation de la décision)		NA
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la		NA

formation)

4. Personnels techniques

NA

5. Autres personnels non juges

NA

Commentaire :

53) S'il existe dans votre système la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), veuillez décrire brièvement leur statut et leurs fonctions:

"Secretarios Judiciales" are civil servants who form a hierarchical body of national scope, highly skilled, dependant on the Ministry of Justice and the Government Secretaries of each of the Higher Courts of Justice. The Organic Law for the Judiciary and their own Organic Regulation rule their status and functions.

To qualify as a "Secretario Judicial", candidates must hold a law degree and pass a competitive examination followed by a course at the training college Centro de Estudios Jurídicos (Centre for Legal Studies). In order to guarantee their absolute independence, they are subject to practically the same regime of incompatibilities and prohibition as judges.

With reference to their tasks, "Secretarios Judiciales" are public authorities whilst carrying out their duties. Therefore, they must act in subjection to the principles of legality and impartiality. They assist the judges in their functions. They manage the paperwork of court proceeding, keep record of all stages of the proceedings (hearing, trials, etc.) and inform the judge of any documents submitted and the deadlines for the various procedures. Finally, they are the direct head of the staff working in the courts and they have managing responsibilities in the new Judicial Offices.

54) Les tribunaux ont-ils délégué certains services, relevant de leur compétence, à un service privé (par exemple, la maintenance informatique, la formation continue du personnel, la sécurité, les archives, le nettoyage)

Oui

Non

Si oui, veuillez préciser :

Some courts have delegated IT services, security, archives, cleaning and maintenance services.

C.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Regarding Q52, Spanish non-judge staff performs tasks that may be included in different categories or do not exactly coincide with the given description. For this reason, it is not possible to distribute them into categories 2 to 5. In addition, the total number of "Secretarios Judiciales" (category 1) equals the sum of 3477 professional +979 occasional.

In relation to reforms of the judicial system, the Council of Ministers approved the creation of 150 new judicial units in 2010: 134 courts, 16 posts for judges (National High Court and Regional High Courts of Justice) and 50 posts for territorial judges. The latter are a new figure foreseen by the Strategic Plan for Modernization of the Justice System to promote coverage of judicial posts by highly qualified professional judges.

Veuillez indiquer les sources utilisées pour les réponses aux questions 46, 47, 48, 49 et 52

Q46-49 Source General Council of the Judiciary

Q52 Source Ministry of Justice, General Directorate of Relations with Justice Administration

3. 1. 3. Procureurs et personnel

55) Nombre de procureurs au 31 décembre 2010 (veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes permanents effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile à l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs (1 + 2 + 3)	2 408	963	1 445
1. Nombre de procureurs auprès des tribunaux de première instance	604	180	424
2. Nombre de procureurs auprès des cours d'appel (2ème instance)	1 778	764	1 014
3. Nombre de procureurs auprès des cours suprêmes	26	19	7

Commentaire :

56) Nombre de chefs des ministères publics. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Veuillez ajouter dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute information utile pour l'interprétation des données.

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics (1 + 2 + 3)	114	81	33
1. Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	71	47	24
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	17	15	2
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	26	19	7

Commentaire :

57) D'autres personnes ont-elles des fonctions comparables à celles des procureurs ?

Oui

Non

Nombre (en équivalent temps plein)

NA

58) Si oui, veuillez préciser leurs noms et fonctions :

Substitute prosecutors who may act for a certain period of time, which depends on the cause that leads to their call (illness, maternity leave, etc.).

59) Si oui, est-ce que leur nombre est inclus dans le nombre de procureurs que vous avez indiqué à la question 55 ?

- Oui
 Non

60) Nombre de personnels (non procureurs) rattachés au ministère public (si possible au 31 décembre 2010) (sans le nombre de personnels non juges, v. question 52) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes permanents effectivement pourvus)

Nombre Oui 1 926

C.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

As regards Q60, the number includes all staff (Ministry of Justice +Public Prosecutor's Office + Autonomous Regions). The 2008 figure excluded the Autonomous Regions. If we do the same to enable comparisons, then the number of staff will be 1926.

Veillez indiquer la source des réponses aux questions 55, 56 et 60

Public Prosecutor's Office

3. 1. 4. Budget du tribunal et nouvelles technologies

61) Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein des tribunaux ? Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Président du tribunal	Non	Non	Non	Non
Directeur administratif du tribunal	Non	Non	Non	Non
Greffier en chef	Non	Non	Non	Non
Autre	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire :

This question is not applicable to the Spanish judicial system as there is no public authority entrusted with such responsibilities (see the answer to Q15).

62) Pour l'assistance directe au travail du juge/du greffier, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Traitement de texte	100% of courts
Base de données électronique pour la jurisprudence	100% of courts
Dossiers électroniques	100% of courts
E-mail	100% of courts

Connexion internet	100% of courts
--------------------	----------------

63) Pour l'administration et la gestion, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Enregistrement des affaires	100% of courts
Système d'information sur la gestion du tribunal	100% of courts
Système d'information financière	100% of courts
Vidéoconférence	-10% of courts

64) Pour la communication entre le tribunal et les parties, quelles sont les possibilités offertes par le système informatique existant dans les juridictions ?

Formulaire électronique	100% of courts
Site internet	100% of courts
Suivi électronique des affaires	0 % of courts
Registres électroniques	100% of courts
Recouvrement électronique d'une petite créance	0 % of courts
Recouvrement électronique d'une créance non contestée	0 % of courts
Dépôt d'un recours depuis un poste informatique	-10% of courts
Vidéoconférence	-50% of courts
Autres moyens de communication électronique	+50% of courts

65) L'utilisation de la vidéoconférence dans les tribunaux (détails de la question 65). Veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous toute précision sur le cadre juridique et le développement de la vidéoconférence dans votre pays.

	65.1 En matière pénale, les tribunaux et les parquets ont-ils recours à la vidéoconférence pour des auditions de prévenus ou de témoins ?	65.2 Ces auditions par le juge / le procureur peuvent-elles avoir lieu dans les services de police ou/et les établissements pénitentiaires ?	65.3 Existe-t-il une législation spécifique sur les conditions d'utilisation de la vidéoconférence par les tribunaux ou les parquets, en particulier pour préserver les droits de la défense ?	65.4 La vidéoconférence est-elle utilisée en matière autre que pénale ?
	Oui	Oui	Oui	Oui

Commentaire :

Pursuant to Article 731.bis of Criminal Procedure Act, the court, ex officio or ex-parte, may agree on appearance by videoconference to protect the party, especially if he is a minor, or for public order reasons.

Moreover, Article 229(3) of Organic Law on the Judiciary states that statements, interviews, evidence, confrontation of witnesses, questioning, reports, ratification of expert opinions and proceedings can be conducted by videoconference, but this must be in the presence of the judge or court and in the presence of or with the intervention of, where appropriate, the parties. It can take the form of public proceedings, apart from exceptional cases. The restrictions on the type of evidence that can be obtained by

videoconference concern fundamental rights or minors.

In accordance with Article 147 of the Law on Civil Procedure, oral proceedings, trial proceedings and appearances before the court can be recorded on a suitable support designed to record and reproduce sound and image. All courts in Spain have audiovisual devices to record trials and hearings. The recordings are therefore stored for a certain period of time. Copies can be issued to the parties, at their expense.

The performance is conducted by the Secretario Judicial (Rechtspfleger) and it takes place in the context of a court. Care must always be taken to ensure that there is two-way, simultaneous transmission of image and sound, as well as visual, auditory and verbal interaction between the persons who are in different geographical locations, and that it is possible at all times for each party to question and counter the other party's evidence, guaranteeing the right to a fair trial.

In those cases in which Spain requires cooperation by a foreign authority (Article 177(1) of Civil Procedure Act), it must first and foremost comply with international treaties and, in their absence only, with the provisions set out in the Spanish Organic Law on the Judiciary. Under this Organic Law, these requests shall be submitted by the President of the Supreme Court, a High Court of an Autonomous Region or a Provincial Court to the Ministry of Justice, which shall forward them to the competent authorities of the requested country.

International treaties also take precedence when a foreign country asks the Spanish authorities to provide assistance (Article 177(2) of the Civil Procedure Act). In the absence of an international treaty, the criterion of reciprocity is applied, the existence of which is determined by the Spanish Government (Article 278(2) of the Organic Law on the Judiciary), following recognition of it or an offer to provide such recognition in future by the requested foreign authority. In any case, even in cases of reciprocity between countries, Spanish courts can refuse assistance in four cases laid down in Article 278 of the Organic Law on the Judiciary. First, when the Spanish court has exclusive jurisdiction to hear the proceedings in relation to which a request for cooperation has been made. Second, when the subject-matter of the request does not lie within the power of the Spanish judicial authority requested, in which case it is forwarded to the competent authority. Third, when the request does not comply with the requirements concerning authenticity or is drafted in a language other than Spanish. Lastly, when the subject-matter of the request is manifestly contrary to Spanish public order.

These rules apply in the case of countries outside the scope of Council Regulation (EC) No 1206/2001 of 28 May 2001 on cooperation between the courts of the Member States in the taking of evidence in civil or commercial matters, as in this case direct requests between courts with territorial jurisdiction is allowed, in line with the permitted languages and with the provisions in this same Regulation, and in accordance with the procedures laid down in it.

C.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

**- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système judiciaire et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Regarding Q63, systems of court management information and financial information are incumbent on the Ministry of Justice. As for Q64, courts are implementing electronic submission of claims at present and "other electronic communication facilities" concern Lexnet and EJIS. Lexnet is a secure document exchange system that facilitates communications between the courts and several legal actors (prosecutors, solicitors, social graduates, etc.). Approx. 22000 users currently access it. EJIS (Judicial Interoperability and Security Programme) is a platform that allows courts of law networking and finding out in real time the information regarding particular matters or persons. The implementation of both facilities is part of the Strategic Plan for Modernising the Justice System 2009-2012, whose aim is to achieve a flexible and efficient justice system. Besides, other technological improvements are underway to advance towards the "0 paper" target: the deployment of a single computerised, digitised Civil Register of Services and the implementation of the electronic case record in the National High Court.

3. 2. Performance et évaluation

3. 2. 1. Performance et évaluation

66) Existe-t-il une institution centralisée responsable de la collecte de données statistiques concernant le fonctionnement des tribunaux et du système judiciaire ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser le nom et les coordonnées de cette institution:

National Judicial Statistics Commission, Ministry of Justice. Judicial Statistics Department, General Council of the Judiciary.

67) Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par exemple le nombre d'affaires traitées, d'affaires en instance, le nombre de juges et de personnels administratifs, les objectifs à atteindre et un bilan d'évaluation) ?

- Oui
 Non

68) Existe-t-il dans les tribunaux un système de suivi régulier des activités des tribunaux concernant:

Le système de suivi des activités vise à contrôler l'activité quotidienne des tribunaux (en particulier la production des tribunaux) notamment au travers de collectes de données et d'analyses statistiques (v. aussi les questions 80 et 81).

- Le nombre de nouvelles affaires ?
 Le nombre de décisions rendues ?
 Le nombre d'affaires faisant l'objet d'un renvoi ?
 La durée des procédures (délais)?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

Number of rogatory letters, enforcements and appeals filed and returned.

69) Existe-t-il un système d'évaluation régulière de l'activité (en termes de performance et de rendement) de chaque tribunal ?

Le système d'évaluation concerne la performance des systèmes judiciaires, incluant une vision à plus long terme et utilisant des indicateurs et des objectifs. Cette évaluation peut avoir une nature plus qualitative (v. questions 69-77). Elle ne concerne pas l'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux (v. question 82).

- Oui
 Non

Veuillez préciser :

The Inspection Service of the General Council of the Judiciary elaborates monitoring reports on the basis of information provided by the Judicial Statistics Department. Information requested from the courts is essentially quantitative and focused on procedural characteristics. Statistical reports are also used to obtain administrative information such as staff organization, staff movements, deposit accounts and appropriations.

70) Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance

et de qualité (si non, veuillez passer à la question 72) :

- Oui
 Non

71) Veuillez préciser les 4 principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été définis :

- nouvelles affaires
 durée des procédures (délais)
 affaires terminées
 affaires pendantes et stocks d'affaires
 productivité des juges et des personnels des tribunaux
 pourcentage d'affaires traitées par un juge unique
 exécution des décisions pénales
 satisfaction du personnel des tribunaux
 satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
 qualités judiciaire et organisationnelle des tribunaux
 coûts des procédures judiciaires
 autre

Si autre, veuillez préciser :

72) Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance (par exemple un nombre d'affaires à traiter par mois) pour chaque juge ?

- Oui
 Non

73) Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels des juges :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
 pouvoir législatif
 pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
 Autre

Si autre, veuillez préciser :

74) Existe-t-il des objectifs de performance au niveau des tribunaux (si non, veuillez passer à la question 77)?

- Oui
 Non

75) Veuillez préciser qui fixe les objectifs des tribunaux :

- pouvoir exécutif (par exemple Ministère de la justice)
- pouvoir législatif
- pouvoir judiciaire (par exemple un Conseil supérieur de la Magistrature ou une instance supérieure)
- autre

Si autre, veuillez préciser :

76) Veuillez préciser les principaux objectifs appliqués aux tribunaux:

Being most courts unipersonal, their targets are similar to those set for judges.

77) Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (v. questions 69 à 76) (réponses multiples possible):

- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Ministère de la justice
- organe d'inspection
- Cour Suprême
- organe d'audit extérieur
- autre

Si autre, veuillez préciser :

In addition to the General Council of the Judiciary, the President of every Regional High Court of Justice within its territory.

78) Existe-t-il des standards de qualité définis pour l'ensemble du système judiciaire (existe-t-il un système de qualité et/ou une politique de qualité de la justice) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

The National Quality Commission has approved a new quality system to be implemented in the new Judicial Offices. It comprises verifiable procedural indicators as well as mechanisms for monitoring the number of cases and timeframes for each indicator.

79) Existe-t-il des personnels spécialisés dans les tribunaux responsables de ces standards de qualité ?

- Oui
- Non

80) Existe-t-il une procédure d'évaluation permettant de mesurer le stock d'affaires en instance et de repérer les affaires non traitées dans un délai raisonnable :

- en matière civile
- en matière pénale
- en matière administrative

81) Disposez-vous d'une procédure d'évaluation permettant de mesurer les temps morts durant les procédures judiciaires ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

The management information system used within the courts allows monitoring waiting time.

82) Existe-t-il un système d'évaluation globale du (bon) fonctionnement des tribunaux basé sur un plan d'évaluation (calendrier de visites) convenu a priori?

Cette question ne concerne pas l'évaluation spécifique d'indicateurs de performance.

- Oui
 Non

Veuillez préciser la fréquence de l'évaluation:

The Inspection Service of the General Council of the Judiciary organises scheduled visits every six months and makes a report based on statistical data provided by courts.

83) Existe-t-il une procédure régulière de suivi et d'évaluation de l'activité du ministère public ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser:

The Office of the Public Prosecutor of Spain elaborates an annual report that is made public at the beginning of the judicial year and presented by the Public Prosecutor to the Parliament. Similarly, the Prosecutors Offices at the High Courts of Justice elaborate an annual report within their territory, a copy of which is sent to the government, judicial council and legislative assembly of the Autonomous Region and presented by the High Court Prosecutor before the latter.

C.4

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques du système de suivi et d'évaluation des tribunaux**

In relation to Q68, all courts have to prepare a report every three months (statistical bulletin), which is taken into account by High Justice Courts when making their annual report.

4. Procès équitable

4. 1. Principes

4. 1. 1. Informations générales

84) Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans lesquels le suspect n'est ni présent ni représenté par un professionnel juridique durant l'audience) ?

NA

85) Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime qu'il n'est pas impartial ?

- Oui
 Non

Si possible, nombre de récusations qui ont abouti (en une année):

86) Nombre d'affaires relatives à l'Article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (durée et non-exécution). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA.

	Affaires déclarées irrecevables par la Cour	Règlements amiables	Jugements constatant une violation	Jugements constatant une non violation
Procédures civiles - Article 6§1 (durée)	NA	0	0	NA
Procédures civiles - Article 6§1 (non-exécution)	NA	0	0	NA
Procédures pénales - Article 6§1 (durée)	1	0	0	NA

Veuillez préciser les sources :

The ECHR and the Agent of the Spanish Government before the ECHR (Ministry of Justice)

D.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

The ECHR takes most decisions on inadmissibility before communicating the case to the Government and the ECHR does not differentiate between articles of the Convention. Therefore, it is not possible to specify the total number of cases declared inadmissible by the Court regarding Article 6. During 2010, only 1 communicated case related to duration of proceedings (criminal) before the Constitutional Court was declared inadmissible.

4. 2. Durée des procédures

4. 2. 1. Généralités

87) Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :

- en matière civile ?
 en matière pénale ?
 en matière administrative ?

il n'y a pas de procédure spécifique

Si oui, veuillez préciser:

Concerning fundamental rights protection, a procedure for urgent cases can be used when preventive measures are requested to ensure the effectiveness of the sentence.

88) Existe-t-il des procédures simplifiées :

- en matière civile (petits litiges) ?
- en matière pénale (petites infractions) ?
- en matière administrative ?
- il n'y a pas de procédure simplifiée

Si oui, veuillez préciser:

- Civil cases: small claims and oral trials
- Criminal cases: flagrant offences given a sentence of less than five years
- Administrative cases up to 13000 euro

89) Les tribunaux et les avocats ont-ils la possibilité de conclure des accords sur les modalités de traitement des affaires (présentation des dossiers, fixation des délais accordés aux avocats pour soumettre leurs conclusions et des dates d'audience) ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

4. 2. 2. La gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires

90) Note:

Les correspondants nationaux sont invités à faire particulièrement attention à la qualité des réponses aux questions 91 à 102 concernant la gestion des flux d'affaires et la durée des procédures judiciaires. La CEPEJ a convenu que les données correspondantes ne seront traitées et publiées que dans la mesure où un nombre significatif d'Etats membres – tenant compte des données présentées dans le précédent rapport – y aura répondu, permettant une comparaison utile entre les systèmes.

91) Tribunaux de 1ère instance : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, indiquer NAP.

Note 1: les affaires des catégories 3 à 5 (exécution, registres foncier et du commerce) doivent être présentées séparément dans le tableau. Les affaires de la catégorie 6 (administratives) doivent aussi être mentionnées séparément pour les pays disposant de tribunaux spécialisés, ayant des procédures spécifiques de droit administratif ou capables de distinguer affaires administratives et affaires civiles.

Note 2: vérifier la cohérence horizontale et verticale des données fournies. La cohérence horizontale des données signifie: "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31.12.2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 1 à 7 doit correspondre au total des affaires "autres que pénales".

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010

Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1+2+3+4+5+6+7)*	3 333 617	3 374 149	2 976 712	3 860 756
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	1 362 790	1 940 277	1 816 559	1 438 719
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	77 824	183 448	186 976	68 019
3. Affaires relatives à l'exécution	1 570 042	827 837	540 783	1 840 782
4. Affaires relatives au registre foncier**	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce**	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	322 961	422 587	432 394	513 236
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

92) Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

Non-litigious cases include non-litigious divorces and cases of voluntary jurisdiction and internments as well.

93) Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses :

94) Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note : Veuillez vérifier que les données fournies sont cohérentes (horizontalement et verticalement). La cohérence horizontale des données signifie que : "(affaires pendantes au 1er janvier 2010 + nouvelles affaires) – affaires terminées" doit correspondre au nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2010. La cohérence verticale des données signifie que la somme des catégories 8 et 9 en matière pénale doit correspondre au nombre total d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	660 637	1 336 505	1 324 736	700 911
8. Affaires pénales (infractions graves)	437 083	345 190	339 832	468 917
9. Petites infractions	223 554	991 315	984 904	231 994

95) La classification entre affaires pénales graves et petites infractions peut être difficile. Certains pays peuvent connaître d'autres voies de traitement des petites infractions (par

exemple par la procédure administrative).**-----
Veuillez indiquer, si possible, les catégories d'affaires comprises dans la catégorie infractions graves et les affaires à inclure dans la catégorie petites infractions :**

Article 13 of the Spanish Penal Code distinguishes among grave felonies, less grave felonies and misdemeanours. The distinction is established according to the punishment available for each: grave felonies are those punished with a serious punishment; less grave crimes are those punished with a less severe punishment; misdemeanours are those punished with a minor punishment. Misdemeanours may also be distinguished systematically: They are found in Book III; grave and less grave felonies, meanwhile, are found mixed in Book II. The systematic distinction is based on the legal interest each serves to protect.

Article 33 sets out what are to be considered as severe penalties, less serious penalties and minor penalties. Some penalties are always considered to be severe (e.g. general disqualification). Others are always minor penalties (e.g. permanent localization). In most of the cases, however, it is the length of the sentence that determines the class of severity: A prison sentence is considered to be of great severity if it exceeds five years, or lesser severity otherwise; a community service sentence is considered less serious if it exceeds thirty days but is minor if of shorter duration; a fine is minor if it does not exceed two months and is otherwise considered less serious, etc.

96) Commentaires relatifs aux questions 91 à 95. Vous pouvez indiquer par exemple une situation particulière dans votre pays, expliquer vos réponses NA ou NAP ou expliquer le calcul du total d'affaires « autres que pénales » ou la différence au niveau de la cohérence horizontale etc.

97) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires « autres que pénales ». Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)*	74 875	144 554	144 861	75 207
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)*	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	7 429	4 983	5 271	7 321
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	42 429	31 955	37 870	35 847
7. Autres affaires (par				

exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP
---	-----	-----	-----	-----

98) Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	28 450	152 458	152 655	27 959
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

99) Cours suprêmes : nombre total d'affaires "autres que pénales". Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Note: le nombre total d'affaires « autres que pénales » inclut tous les catégories d'affaires présentés (chiffre 1 à 7).

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires "autres que pénales" (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7)	NA	NA	NA	NA
1. Affaires civiles (et commerciales) contentieuses (si possible sans les affaires administratives, v. catégorie 6)	9 062	9 048	10 362	7 748
2. Affaires civiles (et commerciales) non contentieuses, par exemple des créances incontestées, de requêtes en changement de nom, etc. (si possible sans les affaires administratives ; sans les affaires relatives à l'exécution et/ou à un registre et/ou autres affaires, v. catégories 3-7)	NA	NA	NA	NA
3. Affaires relatives à l'exécution	8	7	6	7
4. Affaires relatives au registre foncier	NAP	NAP	NAP	NAP
5. Affaires relatives au registre du commerce	NAP	NAP	NAP	NAP
6. Affaires administratives (contentieuses et non contentieuses)	13 260	8 924	9 079	14 070
7. Autres affaires (par exemple affaires relatives au registre d'insolvabilité)	NAP	NAP	NAP	NAP

100) Cours suprêmes : Nombre total d'affaires pénales. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1 janvier 2010	Nouvelles d'affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Nombre total d'affaires pénales (8+9)	2 307	4 509	4 682	2 134
8. Affaires pénales (infractions graves)	NA	NA	NA	NA
9. Petites infractions	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

101) Nombre d'affaires de divorces contentieux, licenciements, vols avec violence et homicides volontaires reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Affaires pendantes au 1er janvier 2010	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre 2010
Divorces contentieux	35 539	48 622	45 019	37 247
Licenciements	32 206	111 942	105 293	29 197
Vols avec violence	NA	80 882	NA	NA
Homicides volontaires	NA	96	NA	NA

102) Durée moyenne des procédures, en jours (à partir de la date de saisine du tribunal). Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

[La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'exécution. Nouveau : elle concerne la première, la deuxième et la troisième instance.]

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	% d'affaires pendantes de plus de 3 ans	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)
Divorces contentieux	NA	NA	279	329	NA	NA
Licenciements	NA	NA	105	236	391	732
Vols avec violence	NA	NA	826	NAP	310	1136
Homicides volontaires	NA	NA	1006	NAP	333	1339

103) Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

After the reform operated by Law 15/2005, divorce in Spain does not require a previous judicial separation nor the concurrence of causes legally determined. This means that it is possible to sue directly to get a divorce without an invocation of a cause (divorce needs always a judicial decision).

The divorce procedure can be initiated at the request of one of the spouses, at the request of one of them with the consent of the other or at the request of both spouses. For it to be granted, only the following requirements are needed:

- o Three months need to have past from the celebration of the marriage if the divorce is interested at the request of both spouses or of one with the consent of the other.
- o Three months need to have past from the celebration of the marriage if the divorce is interested at the request of only one of the spouses
- o There's no need of some time past from the celebration of the marriage to get a divorce when there is an evidence of risk for the life, physical integrity, freedom, moral integrity or sexual indemnity for the spouse that is the plaintiff in the divorce case or for the children of both spouses or of one of them.

Due to the system described, it can be said that for divorce to be granted, it is enough with the requirements abovementioned so that in principle (and except in the last situation), the defendant cannot oppose divorce based on material reasons

But besides suing directly for divorce, the Spanish legislation also foresees the possibility of asking for a legal separation in which common life is suspended but the marriage is not d

When divorce is asked at the request of only one of the spouses, the claim must include a proposal of the measures that should regulate the effects derived from the divorce or the separation. These measures will be the object of debate during the process, being the Judge the one that decides on them if there's no agreement reached between the spouses.

If the divorce is asked at the request of one spouse with the consent of the other or of both spouses, then the claim must include an agreement reached between the spouses on the measures that are to be adopted. They are those that affect: the common address, the care and support of the children, the division of the common properties, and the possible pensions between the spouses.

104) Comment est calculé le délai de procédure pour les quatre catégories d'affaires ? Veuillez décrire la méthode de calcul.

In relation to litigious divorce and employment dismissal cases, the length of proceedings in first instance is calculated by a mathematic model that takes into account the number of incoming, pending and solved cases at the end of the year and gives an estimate of the average length of cases filed each year. As for other cases and/or instances, a different calculation method is used: a sampling of the judgements of the High Court.

105) Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- diriger ou superviser l'enquête policière
- mener des enquêtes
- quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- porter une accusation
- soumettre l'affaire au tribunal
- proposer une peine au juge
- faire appel
- superviser la procédure d'exécution
- classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision du tribunal (observer la cohérence avec la question 36!)
- clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
- autre attribution significative

Si "autres attributions significatives", veuillez préciser :

106) Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires civiles et/ou administratives ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser :

In relation to civil and administrative cases, the functions of the public prosecutor are as follows:

- He ensures respect for fundamental rights and public freedoms by any measures required to defend them.
- He acts in civil proceedings required by law that affect the public interest of the interests of minors, the disabled or the underprivileged until the normal representation mechanisms are provided.
- He participates in proceedings concerning civil status and any other legally required procedure in defense of legality and the public or social interest.
- He ensures the integrity of the jurisdiction and competence of the courts and tribunals by raising matters of conflicts of jurisdiction or, where applicable, of competence, and intervenes in cases of conflicts of jurisdiction brought forward by others.

107) La gestion des affaires par le procureur: ombre total des affaires pénales en 1ère instance. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Reçues par le procureur	Classées sans suite par le procureur (v. 108 ci-dessous)	Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	Portées par le procureur devant les tribunaux
Nombre total d'affaires pénales de 1ère instance	4 474 042	4 071 378	NA	NA

108) Total des affaires classées sans suite par le procureur. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Nombre
Total des affaires classées sans suite par le procureur (1 + 2 + 3)	NA
1. Classées sans suite par le procureur parce que l'auteur de l'infraction n'a pas pu être identifié	NA
2. Classées sans suite par le procureur en raison d'une impossibilité de fait ou de droit	NA
3. Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NAP

109) Est-ce que ces données incluent le contentieux routier ?

- Oui
 Non

D.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système concernant la durée des procédures et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

As regards Q91, 94, 97, 98, 99 and 101, the total number of pending cases on 31 December 2010 is not the outcome of the sum as requested, but a regularized figure. In other words, when inspection services find out that the number of pending cases is not very accurate, they correct it. For this reason, the data provided are not horizontally consistent.

Q91#1#1 : The economic crisis increased significantly the number of civil cases, particularly small claims (38.5%)

Q94#1#1 : The number of incoming misdemeanor cases in first instance Criminal courts increased significantly in 2008 and 2009.

Q100#3#1 : The implementation of some courses of action included in the Strategic Plan for Modernising the Justice System had a positive effect on case-flow management. The deployment of the New Judicial Office, the creation of 150 new judicial units, the full deployment of Lexnet, the secure document exchange system, and other new technologies have proved to be effective measures for the Administration of Justice.

Q100#4#1 : Two elements should be taken into consideration: first, the minor increase in the number of incoming cases and second, the said increase of the resolved cases.

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 91, 94, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 107 et 108.

Q91-102 General Council of the Judiciary

Q107-108 Public Prosecutor's Office

5. Carrière des juges et procureurs

5. 1. Recrutement et promotion

5. 1. 1. Recrutement et promotion

110) Comment les juges sont-ils recrutés ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
- Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience professionnelle dans le domaine juridique (par exemple des avocats)
- Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
- Autres

Si autres, veuillez préciser:

111) Autorité(s) responsable(s): les juges sont-ils recrutés et nommés, initialement, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de juges?
- Une instance composée seulement de non juges?
- Une instance composée de juges et de non juges?

Veuillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des juges. S'il existe plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

The tribunal that evaluates the tests for admittance to the judicial profession and the career system for prosecutors is composed by the following persons:

- a Supreme Court of High Court Magistrate, or a coordinating prosecutor or prosecutor attached to the Supreme Court, or a prosecutor in the High Court, who will preside over the tribunal
- two magistrates,
- two prosecutors,
- a university law professor,
- a state attorney,
- a lawyer who has been practicing the law for ten years or more,
- a first-category secretario judicial, who will act as rapporteur-secretary.

The authority in charge of nominating judges is the General Council of the Judiciary.

112) La même instance est-elle compétente pour la promotion des juges ?

- Oui
- Non

Si non, quelle instance est compétente pour la promotion des juges ?

The General Council of the Judiciary

113) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les juges ? Veuillez préciser:

There are three categories: "Jueces", "Magistrados" (higher court judges) and "Magistrados del

Tribunal Supremo" (judges of the Supreme Court). Promotion to the category of "Magistrado" is by seniority (3 years experience) although it is also possible to take an examination in certain specialized areas of law (administrative, employment or commercial) with 2 years experience. Such exams aim at assessing the abilities and legal knowledge of candidates and their proficiency in the relevant legal fields. They may involve training courses, reports to be defended in front of a tribunal, oral presentations of legal issues, etc.

In addition, a quarter of the places for judges are reserved for lawyers with at least 10 years experience, one third of whom must be "Secretarios Judiciales". Most posts of "Magistrado del Tribunal Supremo" are filled by "Magistrados" with at least 15 years experience (including 10 as a "Magistrado"), although one fifth is reserved for lawyers of recognized standing with at least 15 years experience.

114) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du juge ?

- Oui
 Non

115) Le statut du ministère public est-il:

- Indépendant?
 Sous l'autorité du ministre de la Justice?
 Autre?

Veillez préciser:

Public prosecutors are subject to instructions from the Attorney General. They are attached to the Public Prosecutor's Office and to the prosecutors' offices of the regional higher courts.

116) Comment sont recrutés les procureurs ?

- Principalement par concours (par exemple après un diplôme universitaire en droit)
 Principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience juridique (par exemple des avocats)
 Une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
 Autres

Si "autres", veuillez préciser:

117) Autorité(s) responsable(s): les procureurs sont-ils recrutés et nommés, en début de carrière, par :

[Cette question ne concerne que l'autorité qui est responsable de la décision de recrutement (elle ne touche pas l'autorité formellement responsable de la nomination si elle est différente de la première).]

- Une instance composée seulement de procureurs ?
 Une instance composée seulement de non procureurs?
 Une instance composée de procureurs et de non procureurs?

Veillez indiquer le nom de l'autorité responsable de la procédure globale de recrutement et de nomination des procureurs. S'il y a plusieurs autorités impliquées, veuillez décrire leurs rôles respectifs :

118) La même instance est-elle compétente pour la promotion des procureurs ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez préciser quelle instance est compétente pour la promotion des procureurs
 The Ministry of Justice on a proposal from the Attorney General

119) Quels critères et procédures sont utilisés pour promouvoir les procureurs? Veuillez préciser:

Promotion from 3rd (initial) to 2nd category is automatic as based on seniority; promotion to 1st category requires an appointment by the Ministry of Justice on a proposal from the Attorney General after a merit competition among prosecutors with 20 years of service.

120) Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du procureur ?

- Oui
 Non

121) Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions ? (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Judges can be removed from office in case of resignation, loss of the Spanish nationality, incapacity, dismissal or prison sentence for an intentional crime.

122) S'il existe une période probatoire pour les juges (par exemple avant d'être nommé "à vie"), quelle en est la durée ? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	2

123) Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge officiel de la retraite) ?

- Oui
 Non

Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :

Public prosecutors can be removed from office in case of resignation, loss of the Spanish nationality, incapacity and dismissal.

124) S'il existe une période probatoire pour les procureurs, quelle en est la durée? Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

	Durée de la période probatoire (en années)
	0.75

125) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (voir question 121), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

126) Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les procureurs (voir question 123), est-il renouvelable ? Quelle est la durée du mandat (en années)?

NAP

E.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de sélection et de nomination des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Access to the judicial profession as a judge is granted after passing an open competition and a selection course encompassing practical and theoretical training. Competitions for judges and prosecutors are carried out together and successful candidates can choose, depending on the score obtained and the posts offered, between entering the Judicial School (if they decide to become judges) or the Centre for Legal Studies of the Ministry of Justice (if they decide to become prosecutors).

5. 2. Formation

5. 2. 1. Formation

127) Formation des juges

Formation initiale (par exemple fréquentation d'une école de la magistrature, stage dans un tribunal)	Compulsory
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Compulsory

128) Fréquence de la formation continue des juges:

Formation continue générale	Annual
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	Annual
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Annual

129) Formation des procureurs

Formation initiale	Compulsory
Formation continue générale	Optional
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Compulsory
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	Optional
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Optional

130) Fréquence de la formation continue des procureurs :

Formation continue générale	Occasional (e.g. at times)
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en crime organisé)	Annual
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	No training offered
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	Annual

131) Disposez-vous d'(une) institution(s) publique(s) chargée(s) de la formation des juges et des procureurs? Si oui, quel est le budget de cette (ces) institution(s) ? Si vos institutions de formation judiciaire ne répondent pas à ces critères, veuillez le préciser.

	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue
Une institution pour les juges	Non	Non	Oui
Une institution pour les procureurs	Non	Non	Oui
Une institution commune pour juges et procureurs	Non	Non	Non

Commentaire :

E.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- des commentaires sur l'attention portée dans les curricula à la Convention européenne des Droits de l'Homme et à la jurisprudence de la Cour
- les caractéristiques de votre système de formation des juges et des procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

5. 3. Exercice de la profession

5. 3. 1. Exercice de la profession

132) Salaires des juges et des procureurs.

	Salaires annuel brut (€), en €, au 31 décembre 2010	Salaires annuel net (€), en €, au 31 décembre 2010
Juge professionnel de 1ère instance au début de sa carrière	47 494	
Juge de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un juge de ce niveau, non pas le salaire du président de la cour)	111 932	
Procureur au début de sa carrière	47 494	
Procureur auprès de la Cour suprême ou de la dernière instance de recours (veuillez indiquer le salaire moyen d'un procureur de ce niveau, non pas le salaire du Procureur Général).	111 932	

Commentaire :

The average net annual salary cannot be specified since income taxes deducted from gross salaries depend on the salary and on the individual's family situation.

Source Ministry of Justice, General Directorate of Relations with Justice Administration

133) Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants :

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	Non	Non
Retraite spécifique	Non	Non
Logement de fonction	Non	Non
Autre avantage financier	Non	Non

134) Si autre avantage financier, veuillez préciser:

135) Un juge peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Non
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

136) Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :**137) Un procureur peut-il cumuler son travail avec les autres fonctions suivantes :**

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	Oui	Non
Recherche et publication	Oui	Non
Arbitrage	Non	Non
Consultant	Non	Non
Fonction culturelle	Oui	Non
Fonction politique	Non	Non
Autre fonction	Non	Non

138) Précisions s'il existe des règles particulières (par exemple autorisation nécessaire pour exercer tout ou partie de ces activités). Si « autre fonction », veuillez préciser :**139) Prime de productivité : les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs de production de décisions (par exemple nombre de jugements rendus pour une période donnée) ?**

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser les conditions et éventuellement les montants:

The target-based variable remuneration is linked to individual performance.

5. 4. Procédures disciplinaires**5. 4. 1. Procédures disciplinaires****140) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (choix multiples possibles) ?**

- Citoyens

- Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre ?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

141) Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (choix multiples possibles) :

- Citoyens
- Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
- Procureur Général/Procureur d'Etat
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Organisme professionnel
- Pouvoir exécutif
- Autre?
- Ceci n'est pas possible

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

142) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges? (plusieurs options possibles)

- Tribunal
- Cour suprême
- Conseil Supérieur de la Magistrature
- Tribunal ou autorité disciplinaire
- Médiateur
- Parlement
- Pouvoir exécutif
- Autre?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

143) Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (plusieurs options possibles)

- Cour suprême
 Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
 Procureur Général/Procureur d'Etat
 Conseil Supérieur de la Magistrature
 Tribunal ou autorité disciplinaire
 Médiateur
 Organisme professionnel
 Pouvoir exécutif
 Autre ?

Si "pouvoir exécutif" ou/et "autre", veuillez préciser :

As a rule, disciplinary powers on public prosecutors concern Chief Prosecutors and the Inspection Office. However, the authority that imposes the sanction depends on the severity of the sanction. In fact, dismissal is imposed by the Ministry of Justice on a proposal from the State public prosecutor with a prior report from the Public prosecutorial Council.

144) Nombre de procédures disciplinaires intentées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	47	2
1. Faute déontologique	10	2
2. Insuffisance professionnelle	33	0
3. Délit pénal	4	0
4. Autre	0	0

Commentaire :

145) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des juges et des procureurs. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si « autre », veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez préciser les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total (total 1 à 9)	41	2
1. Réprimande	11	0
2. Suspension	12	0
3. Révocation	0	0

4. Amende	17	2
5. Diminution de salaire temporaire	0	0
6. Rétrogradation de poste	0	0
7. Mutation dans un autre tribunal géographiquement	0	0
8. Démission	1	0
9. Autre	0	0

Commentaire :

E.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- **tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**
- **les caractéristiques de votre système de procédures disciplinaires pour les juges et les procureurs et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années**

Veillez indiquer les sources aux questions 144 et 145

General Council of the Judiciary and the Public Prosecutor's Office

6. Avocats

6. 1. Statut de la profession et formation

6. 1. 1. Statut de la profession et formation

146) Nombre d'avocats exerçant dans votre pays.

125 208

147) Ce nombre inclut-il la catégorie « conseiller juridique » (« solicitor/in-house counsellor ») qui ne peut pas représenter en justice ?

- Oui
 Non

148) Nombre de conseillers juridiques qui ne peuvent pas représenter en justice

44 456

149) Les avocats ont-ils le monopole de la représentation en justice ? (plusieurs options sont possibles) pour les :

- Affaires civiles
 Affaires pénales - Défendeur
 Affaires pénales - Victime
 Affaires administratives
 Il n'y a pas de monopole

En cas d'absence de monopole, veuillez préciser les organismes ou personnes pouvant représenter les clients devant un tribunal (par exemple une ONG, un membre de la famille, un syndicat, etc....) et pour quelles affaires :

"Graduados sociales" (consultants on labour and social security matters) may represent the parties in labour law proceedings.

150) La profession d'avocat est-elle organisée à travers (plusieurs réponses possibles):

- un barreau national ?
 un barreau régional ?
 un barreau local ?

151) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'avocat ?

- Oui
 Non

Si non, veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire :

Law 34/2006, which entered into force on 31 October 2011, sets new requirements to access the profession of lawyer: Law-degree holders have to go through a specialized training (both theoretical and practical) and a qualifying exam. These requirements were not applicable in 2010.

152) Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?

- Oui
 Non

153) La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

F.1**Veillez indiquer les sources aux questions 146 et 148 :**

Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :

General Council of Bar Associations

Regarding Q148, the figure presented refers to the number of non-practising lawyers, those who do not take up the professional practice but have at least 20 years' experience.

As for Q150, the following bodies are responsible for coordinating and supervising lawyers in the exercise of their functions:

- At national level, the General Council of Bar Associations
- In each Autonomous Region, the autonomous Council of Bar Associations
- At local level: Bar Associations.

6. 2. Exercice de la profession

6. 2. 1. Exercice de la profession

154) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats (à savoir, est-ce que les usagers peuvent aisément obtenir des informations préalables sur le montant des honoraires prévisibles, sont-ils transparents et loyaux) ?

- Oui
 Non

155) Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?

- Oui
 Non

156) La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui, la loi contient des règles
 Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles
 Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles

F.2**Commentaires utiles à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre :**

As regards Q156, there is a new domestic regulation about professional fees, which forbids guidance standards, except for taxation of costs at court, in compliance with European legislation (Directive 2006/123/EC, of 12 December, on Services).

6. 3. Standards de qualité et procédures disciplinaires**6. 3. 1. Standards de qualité et procédures disciplinaires****157) Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?** Oui Non

Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés?

The General Council of Bar Associations has implemented a new quality management system in accordance with Norm UNE-EN ISO 9001:2008.

158) Si oui, qui est responsable de la formulation de ces normes de qualité: le Barreau ? le législateur ? autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

159) Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte concernant : la prestation de l'avocat ? le montant des honoraires ?

Veuillez préciser :

The client must contact the local Bar or the Bar to which the lawyer belongs. If he does not agree with the decision taken by the Bar, he can appeal to the General Council of Bar Associations. Finally, he could appeal to a judge.

160) Quelle est l'autorité compétente pour traiter des procédures disciplinaires? le juge le ministère de la justice une instance professionnelle autre

Si autre, veuillez préciser :

161) Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays,

veuillez indiquer NAP. Si « autre », veuillez spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

	Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	1. Faute déontologique	2. Insuffisance professionnelle	3. Délit pénal	4. Autre
Nombre	17 309	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

162) Sanctions prononcées à l'encontre des avocats. Si la donnée n'est pas disponible, veuillez indiquer NA. Si la situation n'est pas applicable dans votre pays, veuillez indiquer NAP.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

	Nombre total des sanctions (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	1. Réprimande	2. Suspension	3. Révocation	4. Amende	5. Autre (par exemple exclusion du barreau)
Nombre	1 719	NA	NA	NA	NA	NA

Commentaire :

F.3

Vous pouvez indiquer ci-dessous tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

The data provided in Q161 allude to the disciplinary proceedings undertaken by the different Bars because of a wide range of mistakes. Most of them have nothing to do with the code of ethics and conduct and are not subject to sanction.

7. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

7. 1. 1. Mesures alternatives au règlement des litiges

163) Existe-t-il des procédures de médiation dans le système judiciaire ? Si non, veuillez aller à la question 168

[Médiation judiciaire : dans ce type de médiation, il y a toujours l'intervention d'un juge ou d'un procureur qui facilite, conseille, décide ou/et approuve la procédure. Par exemple, dans des litiges civils ou des cas de divorce, les juges peuvent diriger les parties vers un médiateur s'ils estiment que des résultats plus satisfaisants peuvent être obtenus pour les deux parties. En matière pénale, le procureur peut se proposer en tant que médiateur entre un délinquant et une victime (par exemple pour établir un accord d'indemnisation).]

- Oui
 Non

164) Veuillez préciser, par type d'affaires, l'organisation de la médiation judiciaire :

	Médiation annexée au tribunal	Médiateur privé	Instance publique (autre que le tribunal)	Juge	Procureur
Affaires civiles et commerciales	Oui	Non	Oui	Non	Non
Affaires familiales (ex. divorce)	Oui	Non	Oui	Non	Non
Affaires administratives	Oui	Non	Non	Non	Non
Licenciements	Oui	Non	Non	Non	Non
Affaires pénales	Oui	Non	Non	Non	Non

165) Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire lors des procédures de médiation ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Legal aid covers all stages of legal proceedings.

166) Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés qui exercent la médiation judiciaire :

NA

167) Nombre total de procédures de médiation judiciaire

Veuillez indiquer la source dans la boîte "commentaire" ci-dessous:

Nombre total (1+2+3+4+5)		NA
1. les affaires civiles		NA
2. les affaires familiales	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	2 242
3. les affaires administratives		NA
4. les affaires de licenciements		NA

5. les affaires pénales

NA

Commentaire :
General Council of the Judiciary

168) Votre système judiciaire connaît-il les formes d'ADR suivantes.

Si "autres mesures", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

la médiation autre que la médiation judiciaire?	Oui
l'arbitrage?	Oui
la conciliation?	Oui
d'autres mesures alternatives au règlement des litiges?	Non

Commentaire :

G.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système de mesures alternatives au règlement des litiges et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Veillez indiquer les sources des réponses à la question 166

General Council of the Judiciary

8. Exécution des décisions de justice

8. 1. Exécution des décisions civiles

8. 1. 1. Fonctionnement

169) Existe-t-il dans votre système judiciaire des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

170) Nombre d'agents d'exécution

4 456

171) Les agents d'exécution sont-ils (plusieurs choix possibles):

- des juges ?
 des huissiers de justice exerçant en profession libérale réglementée par les autorités publiques ?
 des huissiers de justice attachés à une institution publique ?
 d'autres agents d'exécutions ?

Veillez préciser leur statut et leurs compétences (pouvoirs):

Secretarios Judiciales (See the answer to Q53)

172) Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession d'agent d'exécution ?

- Oui
 Non

173) La profession d'agent d'exécution est-elle organisée par :

- une instance nationale ?
 une instance régionale ?
 une instance locale ?
 NAP (la profession n'est pas organisée)

174) Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution ?

- Oui
 Non

175) Est-ce que les frais d'exécution sont librement négociés ?

- Oui
 Non

176) Est-ce que la loi stipule des règles sur les frais d'exécution (même s'ils sont librement négociés) ?

- Oui
 Non

Veillez indiquer la source de la réponse à la question 170 :

Ministry of Justice, General Directorate of Modernization of Justice Administration

8. 1. 2. Efficacité des services d'exécution

177) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des agents d'exécution ?

- Oui
 Non

178) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les agents d'exécution :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?
 le ministère de la justice ?
 le procureur ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser :

179) Des normes de qualité sont-elles formulées pour les agents d'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, quels sont les critères de qualités utilisés ?

A control panel is being implemented at the new Judicial Offices to measure case-flow and timeframes.

180) Qui est chargé de formuler ces normes de qualité ?

- un organisme professionnel
 le juge
 Ministère de la Justice
 autre

Si "autre", veuillez préciser :

181) Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécution des décisions de justice rendues contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suivi de cette exécution?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Public authorities themselves execute this kind of decisions.

182) Disposez-vous d'un système de contrôle de l'exécution ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

Section 104 of the Act on the Jurisdiction for Judicial Review reads as follows:

1. Subsequent to a ruling's becoming final, the Secretario Judicial shall report the ruling within ten days to the authority that performed the activity at issue in the claim. The recipient is to acknowledge receipt within a period of the same length after receipt and to put the ruling into full and due effect and to do as required by compliance with the declarations contained in the judgement, and in that same period to name the body responsible for compliance with the judgement.

2. Two months after service of the ruling or the period set in the ruling, any of the affected parties and persons may file for enforcement of judgements.

3. In view of the nature of what is demanded and the effectiveness of the ruling, a shorter period for compliance may be set when the provisions of the paragraph above render the ruling ineffective or cause serious injury.

183) Quelles sont les principales plaintes des usagers concernant les procédures d'exécution ?

Veillez n'en indiquer que 3 au maximum

- absence de toute exécution ?
 non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques ?
 manque d'information ?
 durée excessive ?
 pratiques illégales ?
 supervision insuffisante ?
 coût excessif ?
 autre ?

Si autre, veuillez préciser:

184) Votre pays a-t-il préparé ou adopté des mesures concrètes pour changer la situation concernant l'exécution des décisions de justice – en particulier les décisions rendues contre les autorités publiques?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser :

A new Inspection Service has recently started up to control execution of decisions. It is ending the first inspection at present.

185) Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures d'exécution :

- pour les affaires civiles ?
- pour les affaires administratives ?

186) Pour un jugement concernant un recouvrement de créances, pouvez-vous estimer le délai de notification aux parties habitant dans la ville du siège de la juridiction ?

- entre 1 et 5 jours
- entre 6 et 10 jours
- entre 11 et 30 jours
- plus

Si plus, veuillez préciser

187) Nombre de procédures disciplinaires initiées à l'encontre des agents d'exécution. Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

[Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.]

Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1+2+3+4)	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	7
1. pour faute déontologique	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
2. pour insuffisance professionnelle	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	7
3. pour délit pénal	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
4. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0

Commentaire :

188) Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des agents d'exécution.

Si "autre", veuillez le spécifier dans la boîte "commentaire" ci-dessous. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5)	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	3
1. Réprimande	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
2. Suspension	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	3
3. Révocation	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
4. Amende	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0
5. Autre	<input checked="" type="checkbox"/> nombre :	0

Commentaire :

H.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions civiles et les réformes

majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

Law 13/2009, of 3 November, on the new Judicial Office assigns the execution of decisions to Secretarios Judiciales.

Veillez indiquer les sources pour les réponses aux questions 186, 187 et 188 :

Ministry of Justice, General Directorate for the Modernization of Justice Administration

8. 2. Exécution des décisions pénales**8. 2. 1. Exécution des décisions pénales****189) Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales? (plusieurs options possibles)**

- Juge
 Procureur
 Services pénitentiaire et de probation
 Autre autorité

Veillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle). Si "autre autorité", veuillez préciser :

In the Spanish system, there are no enforcement agents for the execution of court decisions, as the responsibility for the execution corresponds to judges themselves. Only in very exceptional cases do solicitors play a role in execution.

190) En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?

- Oui
 Non

191) Si oui, quel est le taux de recouvrement ?

- 80-100%
 50-79%
 moins de 50%
 ne peut être estimé

Veillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question:
General Council of the Judiciary

H.2

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système d'exécution des décisions pénales et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

9. Notaires

9. 1. Notaires

9. 1. 1. Notaires

192) Existe-t-il des notaires dans votre pays ? Si non allez à la question 197

- Oui
 Non

193) Les notaires ont-ils un statut :

Si "autre", veuillez le préciser dans la boîte "commentaire" ci-dessous.

- privé (sans contrôle d'une autorité publique)? nombre
de profession libérale réglementée par les
pouvoirs publics ? nombre
public? nombre
autre ? nombre 2 986

Commentaire :

Notaries are both civil servants and legal professionals (article 1 of Notarial Regulation).

194) Le notaire exerce-t-il une fonction (plusieurs réponses possibles):

- dans le cadre de la procédure civile ?
 dans le domaine du conseil juridique ?
 pour authentifier les actes/certificats ?
 autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

Notaries give public effectiveness to all sorts of extra-judicial transactions or private acts. Consequently, they act in different areas:

- facts, authenticating factual situations (giving faith officially authenticated records)
- civil and commercial contracts (giving them executive or declarative effect in proceedings)
- property, by means of the instrumental "tradition" (legal possession) as the documents a notary authorises can convey property and other real rights if the rest of necessary contractual requisites apply
- in the personal sphere, they also intervene in family acts and inheritance law.

195) Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

- Oui
 Non

196) Quelle est l'autorité chargée de superviser et de contrôler les notaires :

- une instance professionnelle ?
 le juge ?

- le ministère de la justice ?
- le procureur ?
- autre ?

Si "autre", veuillez préciser :

Notaries are directly controlled by the Ministry of Justice and the General Directorate for Registers and Notary Services. This Directorate-General manages, inspects and supervises the body of notaries and resolves any problems or queries that arise regarding the application and enforcement of notarial legislation, appointment of notaries, the notarial system and government of the profession. It also handles and decides on government appeals on matters relating to notaries. Notaries belong to professional associations (Colegios Notariales), which support them in the exercise of their functions and supervise their activities.

I.1

Vous pouvez indiquer ci-dessous :

- tout commentaire utile pour l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre
- les caractéristiques de votre système notarial et les réformes majeures mises en œuvre au cours des deux dernières années

The organisation and geographical distribution of Notaries is laid down by the Spanish government by means of a Royal Decree (a regulatory provision adopted in the Council of Ministers). The number of posts, investiture, age of compulsory retirement (currently 70) is also governmental. Access to the profession is achieved through a public competition open to any EU citizen with a recognised bachelors diploma in Law. Salaries are fixed by the State and at the same time their activity generates no responsibility for the State neither does it imply any cost. Ownership of the "protocols"-set of documents authorised by notaries- corresponds to the State.

10. Interprètes judiciaires

10. 1. Interprètes judiciaires

10. 1. 1. Interprètes judiciaires

197) Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé?

- Oui
 Non

198) La fonction d'interprète judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
 Non

199) Nombre d'interprètes judiciaires accrédités ou enregistrés :

NA

200) Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?

- Oui
 Non

Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :

201) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ? Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection.

- Oui pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non

Commentaire :

J.1

Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre

Court interpreters do not have a protected title, the general education diploma is enough to access the profession as personnel. Their function is regulated in articles 440-441 of the Criminal Procedural Law.

Those Autonomous Regions holding powers in matters of justice also have full competences regarding court interpreters. Within the scope of the Ministry of Justice, the translators/interpreters who work in courts can be either personnel contracted by the Ministry of external professionals. In relation to Ministry personnel, one can distinguish between permanent and temporary posts. Permanent personnel are appointed through open competitions that include direct and inverse translation exercises. These are presented before a jury who can then assess the candidate's oral skills. Temporary personnel is appointed through Public Labour Services, taking into account the accredited merits of the candidate.

In cases where it is not possible to be assisted by them or when a different language is

required, recourse is made to external professionals who accredit a knowledge of the language. Usually contracts are established with private companies that can provide such professionals.

Veillez indiquer la source pour répondre à la question 199 :

Ministry of Justice, General Directorate of Relations with Justice Administration

11. Experts judiciaires

11. 1. Experts judiciaires

11. 1. 1. Experts judiciaires

202) Dans votre système, les experts interviennent-ils durant la procédure judiciaire comme (choix multiple possible):

- "Experts témoins" à qui les parties demandent d'apporter leur expertise pour soutenir leur argumentation
- "Experts techniques" qui mettent à la disposition du tribunal leurs connaissances scientifiques et techniques sur des questions de fait
- "Experts juristes" qui peuvent être consultés par le juge pour des questions de droit spécifiques ou qui ont pour tâche de soutenir le juge dans la préparation du travail judiciaire (mais qui ne participent pas au jugement)

203) Le titre d'expert judiciaire est-il protégé ?

- Oui
- Non

204) La fonction d'expert judiciaire est-elle régulée par des normes juridiques?

- Oui
- Non

205) Nombre d'experts judiciaires (experts techniques) accrédités ou enregistrés.

NA

206) Existe-t-il des critères relatifs à l'exercice de la fonction d'expert judiciaire dans le cadre des procédures judiciaires ?

- Oui
- Non

Si oui, veuillez préciser, notamment les délais impartis pour présenter un rapport technique au juge :

According to article 335 of the Civil Procedure Act, upon issuing an opinion, all experts shall state under oath or promise to say the truth and that they have acted or, as appropriate, shall act as objectively as possible. Should he fail to fulfil his duty as an expert, penalties may be imposed on him.

The expert assigned by the Court shall issue his opinion in writing and remit it to the Court within the time limit notified to him. The said opinion shall be transferred to the parties by the Court Clerk to allow them to decide whether it is necessary for the expert to be present at the trial or the hearing for the purposes of giving the appropriate clarifications or explanations. The Court may at all events, by means of a procedural court order, declare that it considers it necessary for the expert to be present at the trial or the hearing with a view to a better understanding and evaluation of the opinion issued.

207) Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des experts judiciaires ?

Si non, veuillez indiquer dans la boîte "commentaire" ci-dessous quelle autorité est responsable de la sélection des experts judiciaires?

- Oui pour les recruter et/ou la nommer pour un mandat d'une certaine durée
- Oui pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
- Non .

Commentaire :

K.1**Vous pouvez indiquer tout commentaire utile à l'interprétation des données indiquées dans ce chapitre**

The Civil Procedure Act states that the experts shall hold the official title corresponding to the subject matter and the nature of the opinion. In the case of matters not included in official professional titles, the experts shall be appointed among individuals well acquainted with the subjects concerned.

The opinion may also be sought of Academies and cultural and scientific institutions dedicated to the study of the subjects corresponding to the expert examination. An opinion may also be issued on specific matters by legal persons legally qualified for these purposes.

The procedure for the court appointment of an expert starts in the month of January of each year. The professional associations as well as the cultural and scientific Academies and institutions shall be requested to forward a list of members or associates willing to act as experts. The first appointment of each list shall be made by drawing lots in the presence of the Court Clerk and, after that, the next appointments shall be made in correlative order.

If a person without official title, experienced or knowledgeable in the subject has to be appointed as an expert, after summoning the parties, the appointment shall be made by the procedure established in the preceding paragraph, using to this end a list of individuals that shall be requested each year from the appropriate syndicates, associations and entities and shall be composed of a minimum of five of such individuals. If, due to the singular nature of the subject matter of the opinion, the name of only one single knowledgeable or experience person is available, the consent of the parties shall be requested and the said individual shall be appointed as expert only if the parties grant their consent.

On another point, experts can be subject to challenge if they incur in any of the following circumstances:

- (i) Being the spouse or a relation by consanguinity or affinity up to the fourth degree of one of the parties or their attorneys or court representatives.
- (ii) Having a direct or indirect interest in the matter or in another similar matter.
- (iii) Being or having been in a situation of dependency or community or conflict of interests in relation to either of the parties or their attorneys or court representatives.
- (iv) Close friendship with or hostility to either of the parties or their attorneys or court representatives.
- (v) Any other duly evidenced circumstance making them unsuitable from a professional point of view.

Veuillez indiquer la source pour répondre à la question 205 :

Ministry of Justice, General Directorate of Relations with Justice Administration

12. Réformes envisagées

12. 1. Réformes envisagées

12. 1. 1. Réformes

208) Veuillez fournir des informations sur le débat actuel dans votre pays sur le fonctionnement de la justice. Des réformes sont-elles en préparation ou envisagées. Si possible, respectez les catégories suivantes:

1. Programmes de réforme généraux

2. Budget

3. Tribunaux et Ministère Public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux-, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

4. Conseil supérieur de la Magistrature

5. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.) : organisation, formation, etc.

6. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et d'actes de coopération

7. Exécution des décisions de justice

8. Médiation et autres ADR

9. Lutte contre la criminalité et système pénitentiaire

10. Autres

As a new government was constituted in Spain on 22 December 2010, we cannot confirm which reforms are foreseen at present.